



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 4 février 2019 le règlement numéro 2019-01, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en remplacement du règlement numéro 2018-10 ».

Le règlement numéro 2019-01 a pour objet :

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer ou d'être sous l'influence d'une boisson alcoolisée, de cannabis et/ou d'une drogue illicite durant les heures de travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson, de cannabis et/ou de drogue illicite pendant qu'il exécute son travail.

Le règlement numéro 2019-01 est déposé à la mairie, située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, et ce, aux heures régulières d'ouverture.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 5^e jour du mois de février 2019.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

YB/js

Yvette Boulay, DMA